



## Recommandation

### **Les métiers sociaux et pédagogiques pour les hommes dans la Grande Région**

**Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI),**

**sur proposition de la Commission « Enseignement, Recherche, Formation et Culture »,**

1. recommande de prendre des mesures visant à réduire le déséquilibre traditionnel entre les femmes et hommes qualifiés travaillant dans les métiers de l'éducation, de la pédagogie et du social qui persiste également dans la Grande Région, et à couvrir le besoin en main d'œuvre qualifiée dans ce secteur en recrutant davantage de personnel des deux sexes, et plus particulièrement des candidats masculins ;
2. signale en outre qu'il existe aussi des raisons pédagogiques pour recruter davantage d'hommes qualifiés, et il rappelle dans ce contexte qu'il serait souhaitable d'avoir plus de professionnels masculins dans l'éducation de la petite enfance ;
3. salue en particulier le projet « Alles ist möglich/Berufe für mutige Männer » du Kreis Trier-Saarburg, réalisé avec des partenaires au Luxembourg, dont l'objectif est de recruter davantage d'hommes dans les métiers principalement féminins, et il voit l'importance de ce projet dans le but d'atteindre une répartition équilibrée des salariés masculins et féminins dans ces métiers ;
4. propose d'ancrer l'information sur la nécessité d'attirer les hommes vers les métiers sociaux et pédagogiques déjà dans les programmes scolaires, tout comme dans les modules de préparation à la vie professionnelle et de la formation continue, en analogie aux efforts visant à attirer davantage de femmes et filles vers les disciplines STEM ;
5. recommande de souligner davantage l'aspect que les métiers sociaux se prêtent particulièrement bien aux hommes en début de leur carrière professionnelle, voulant changer de métier ou à la recherche d'une nouvelle orientation professionnelle, ou encore aux hommes issus de la migration ;

6. signale le manque notable de main d'œuvre dans beaucoup de métiers sociaux dans la Grande Région, raison pour laquelle il se prononce en faveur de la mise au point et le déploiement d'une stratégie commune dans la Grande Région afin d'attirer un personnel masculin vers les métiers sociaux et pédagogiques.

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse la présente recommandation :

- au gouvernement de la République Française;
- au gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ;
- au Gouvernement de la Wallonie ;
- au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- au gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique
- au gouvernement du land de Rhénanie-Palatinat ;
- au gouvernement de la Sarre ;
- à la Région Grand Est ;
- au Préfet de la Région Grand Est.

Luxembourg, le 2 juin 2017